
[Cinéma](#) [Plateformes](#) [Télévision](#) [Livres](#) [Théâtre](#) [Société](#) [Musique](#) [Radio & Podcasts](#) [AI](#)

[Accueil](#) [Télévision](#)

France Télévisions condamné pour harcèlement moral et sexuel envers l'un de ses ex-présentateurs

INFO TÉLÉRAMA – Le conseil de prud'hommes a condamné le groupe public après saisine du journaliste Gaël Giordana, ancien visage de France Info. Les deux parties viennent de faire appel.



Le conseil de prud'hommes condamne France Télévisions à régler des dommages et intérêts pour « harcèlement moral », « harcèlement sexuel » et « manquement à l'obligation de sécurité ». Photo Vincent Loison/SIPA

Par François Rousseaux

Réservé aux abonnés

Publié le 27 mars 2024 à 14h33

Lire dans l'application

C'est une décision rare et un revers juridique pour France Télévisions. Le groupe audiovisuel public a été condamné par le conseil de prud'hommes de Paris, après la saisine en juillet dernier du journaliste Gaël Giordana, ex-présentateur sur Franceinfo TV, la chaîne d'info en continu du groupe.

D'après le jugement rendu le 25 janvier, la juridiction condamne France Télévisions à régler des dommages et intérêts pour « *harcèlement moral* », « *harcèlement sexuel* » et « *manquement à l'obligation de sécurité* ». La juridiction requalifie le contrat de son ex-présentateur en CDI, considérant qu'après soixante-treize CDD en deux ans et quatre mois (de mars 2021 à juillet 2023), il occupait bien un emploi permanent dans l'entreprise. Elle considère également le licenciement prononcé à son encontre « *nul* ». Toutefois, le conseil déboute le journaliste de sa demande de réintégration à l'entreprise, et ne reconnaît pas l'existence d'une discrimination en raison de l'orientation sexuelle. Au total, l'entreprise doit lui verser plus de 80 000 euros.

Une addition salée pour le groupe audiovisuel public, qui, le 1^{er} mars, a contesté la décision. « *France Télévisions fait appel, et ne fera aucun commentaire* », indique la direction. « *Le conseil de prud'hommes a reconnu la réalité de ce qu'a subi Gaël Giordana. C'est inédit à plusieurs titres : la reconnaissance du harcèlement sexuel n'est pas fréquente, qui plus est quand c'est un homme qui est victime d'une femme* », réagit son avocat, M^e Florent Hennequin, avant de préciser : « *Nous faisons également appel, car la réparation est insuffisante. C'est trop facile pour l'employeur de s'en sortir avec une condamnation pécuniaire. Ce que souhaite mon client, c'est sa réintégration et la poursuite de sa carrière au sein de France Télévisions dans des conditions normales. Ce n'est pas à lui de subir les conséquences du harcèlement qu'il a dénoncé.* »



Gaël Giordana lors de sa dernière matinale sur France Info, le 30 juillet 2023. Capture d'écran FTV

L'histoire entre France Télévisions et son ancien présentateur semblait pourtant démarrer sous les meilleurs auspices. En mars 2021, elle le recrute en CDD, d'abord pour des commentaires sur images et des reportages. Un an et demi plus tard, elle le met à l'antenne : il devient l'un des visages de la matinale week-end (de 6 heures à 10 heures). Il y présente les journaux, ainsi que le *6H info*, codiffusé sur France 2, aux côtés de la cheffe d'orchestre de la matinale Camille Grenu, salariée de France Télévisions depuis douze ans, à l'écran depuis le lancement de la chaîne info en 2016. C'est au sein de cette tranche, la plus exposée de la journée, que le journaliste de 38 ans dit avoir subi des comportements « *inappropriés* ».

Différence de statut

Lors de l'audience devant le conseil de prud'hommes, le 29 novembre dernier, à laquelle nous avons assisté, la plaidoirie de son avocat M^e Hennequin a troublé les quatre membres du conseil. Pendant trente minutes, celui-ci a détaillé l'évolution des relations entre son client et son ancienne collègue, avant de critiquer leur gestion par la direction de l'entreprise. « *Mme Grenu va révéler des conversations intimes à la régie, lui faire des remarques graveleuses sur sa sexualité, et des sous-entendus sur sa sexualité jusqu'à l'antenne. Elle va aussi avoir un comportement*

qui va gêner M. Giordana, multiplier les contacts physiques, se mettre en soutien-gorge dans le vestiaire devant lui, entrer dans les toilettes des hommes, et va surtout lui envoyer en permanence des messages ambigus », a-t-il énuméré. « Elle s'est permis de mettre en place une proximité déplacée et une intimité non sollicitée. Gaël Giordana a été renvoyé en permanence à sa sexualité, puis a subi des mesures de rétorsion quand il s'est tourné vers sa hiérarchie », a-t-il plaidé, insistant sur leur différence de statut au sein de la chaîne, entre, d'un côté, une journaliste en CDI, mariée à un rédacteur en chef de France 2 et, de l'autre, son client, en contrat précaire.

Des accusations fermement réfutées par l'avocat de France Télévisions, M^e Marc Borten. À la barre, celui-ci a appelé le conseil de prud'hommes à débouter « *purement et simplement* » le plaignant de « *l'ensemble de ses demandes* », qualifiant la liste de ses griefs d'« *inventaire à la Prévert* » afin d'obtenir la nullité du licenciement. « *Je ne peux que constater la plus grande complicité entre les deux collaborateurs !* » s'est-il exclamé, brandissant des échanges SMS versés au dossier, ponctués d'émoticônes et, de la part de l'un comme de l'autre, de mots comme « *petit cœur* » ou « *chéri* ». Selon les documents que nous avons pu consulter, les relations semblaient d'abord en effet fluides et amicales entre les deux coéquipiers, qui échangeaient librement sur WhatsApp dans des conversations où se mêlaient les audiences de la matinale, les vacances, le plaisir d'être à l'antenne ensemble. « *Pas une fois quelqu'un ne peut imaginer que M. Giordana est en souffrance de sa relation de travail avec Mme Grenu ! Je veux bien admettre le ressenti sincère de monsieur, mais là, on vire à la manipulation* », a tonné l'avocat de France Télévisions. « *L'entreprise a considéré que les échanges entre eux n'étaient pas normaux dans un contexte professionnel, mais nous ne sommes pas en présence de situation de harcèlement moral, sexuel* », a-t-il martelé.

À lire aussi :

Sexisme et harcèlement sexuel dans l'audiovisuel : y a-t-il vraiment eu des progrès depuis #MeToo ?

« On échangeait des SMS, elle a commencé à me donner des sobriquets, m'appeler son chouchou. Du fait de mon homosexualité, je ne voyais pas d'ambiguïté et je

répondais avec gentillesse », raconte aujourd'hui Gaël Giordana. « *C'était ma collègue d'antenne, il fallait garder une bonne humeur entre nous pour la transmettre à l'écran. Par ailleurs, c'était aussi la femme du rédacteur en chef de Télématin. Et puis c'est allé crescendo... Je me suis senti caricaturé, humilié* », poursuit-il, décrivant des attitudes qu'il a ressenties comme « *intrusives* » de la part de son ancienne collègue. Sollicitée à plusieurs reprises, celle-ci n'a pas donné suite à nos demandes d'interview.

Quand, début 2023, il se plaint à son rédacteur en chef et l'alerte par écrit, ce dernier lui enjoint d'avoir une conversation avec elle. Selon le message lu à l'audience, celui-ci lui répond notamment : « *Tu auras le soutien de la rédaction de France Info, sache par ailleurs qu'elle a déjà été avertie par le passé.* » Un argument sur lequel a appuyé l'avocat de Gaël Giordana, citant trois autres cas de salariés qui se seraient plaints par le passé de certains comportements de Camille Grenu.

Le présentateur affecté à une autre tranche

Gaël Giordana propose alors à sa coéquipière un rendez-vous d'« *explication* », lui précisant que « *certaines de ses propos et attitudes* » l'ont gêné et ont « *dépassé le cadre professionnel* ». D'après des documents que nous avons consultés, celle-ci lui répond « *tomber des nues* », et se dit « *infiniment désolée* » de « *ce qu'il a pu ressentir* ». Quelques jours après, elle sollicite une avocate (laquelle n'a pas souhaité s'exprimer), qui signale à France Télévisions que la présentatrice fait l'objet d'« *accusations calomnieuses* » pour la « *déstabiliser professionnellement* ». Tous deux seront arrêtés plusieurs jours après avis médical, sans que ni l'un ni l'autre n'intente de procédure judiciaire.

Pour tenter de résoudre le conflit, France Info diligente début février une enquête interne confiée à la direction des ressources humaines, et affecte temporairement Gaël Giordana à l'animation de la tranche moins exposée du 17h-20h, les samedis et dimanches. Ses retours à la tranche du matin ne se feront qu'en l'absence de sa consœur. « *Un retrait que je vis comme une sanction* », écrit-il à sa hiérarchie, estimant que son souhait de ne plus travailler aux côtés de sa collègue s'est réalisé à son détriment.

Ce n'est pas à la personne harcelée de partir, même si on l'indemnise ensuite.

M^e Hennequin, avocat de Gaël Giordana

Rendue en avril dernier, l'enquête interne, dont nous avons consulté la conclusion versée au dossier, fait état d'« *une forme de maladresse* » de la présentatrice et d'un « *manque de discernement auquel il doit être remédié* ». Mais, précise l'entreprise, « *son attitude ne nous paraît pas pouvoir être considérée comme caractérisant une forme de harcèlement ou de discrimination* ». Elle propose de mettre en place une médiation, qui n'aura pas lieu, le plaignant refusant les modalités proposées. Au début de l'été, celui-ci apprend que son CDD ne sera pas reconduit la saison suivante, en dépit de l'intervention syndicale du SNJ-CGT qui exige de lui « *trouver une solution d'emploi* » et s'associera à la procédure à ses côtés. Ses candidatures à des postes en CDI n'ayant pas été retenues, il quitte la chaîne le 30 juillet 2023.

« *France Télévisions l'a soi-disant mis à l'abri, en réalité, ils l'ont mis au placard en attendant la fin de son contrat, pour ensuite s'en séparer au motif qu'il n'y aurait plus de besoins. Ce n'est pas comme cela que l'on peut encourager la libération de la parole. On attendrait d'une télé publique qu'elle montre l'exemple et soit capable de reconnaître ses manquements* », dénonce son conseil, M^e Hennequin. « *Avoir parlé lui a coûté d'être sanctionné, il a perdu son emploi, tandis que sa collègue n'a pas été inquiétée, accuse-t-il. Ce n'est pas à la personne harcelée de partir, même si on l'indemnise ensuite. L'entreprise France Télévisions doit aller vers un changement de pratique, et de paradigme* », souligne-t-il. Sollicitée, la direction de France Info TV n'a pas répondu. Dans des échanges de courrier avec Gaël Giordana, elle lui indiquait que le non-renouvellement de son contrat n'avait « *aucun lien* » avec le conflit.

PPDA, Darius Rochebin, Gérard Louvin... À la télé, un #MeToo à retardement

Au sein des équipes, le litige a semé le trouble. « *C'est une histoire délicate. Difficile de se faire une opinion* », assure un salarié. « *Ce qui s'est passé n'est qu'un exemple d'un problème plus global. On nous envoie des messages de prévention du harcèlement, mais quand un problème survient, les directions ont tendance à mettre les sujets sous le tapis* », certifie un journaliste. L'entreprise publique a pourtant multiplié les dispositifs depuis 2017 pour prévenir toute forme de harcèlement. Elle vient même de décider de les muscler : une note de la direction des ressources humaines datée du 4 mars décrit une nouvelle procédure de traitement des signalements. Mais, selon Serge Cimino, référent harcèlement dans l'entreprise et délégué syndical SNJ, celle-ci poursuivrait un but : « *protéger plus l'entreprise que les victimes, pour limiter les condamnations aux prud'hommes* ».

Désormais pigiste pour plusieurs médias, Gaël Giordana apparaît abattu « *par un an et demi à ne penser qu'à ça* ». « *J'ai alerté parce que je voulais que ça cesse. Si je ne l'avais pas fait, ma vie et ma carrière n'en auraient pas été aussi affectées. Je me décide à parler car les choses doivent changer. Je veux que mon expérience serve à d'autres* », affirme celui qui aurait « *au moins aimé avoir des excuses de France Télévisions* ». C'est désormais la cour d'appel de Paris qui hérite du dossier. La procédure pourrait prendre deux ans.

[Télévision](#)[Justice](#)[France Télévisions](#)[Harcèlement](#)[Harcèlement sexuel](#)[Les enquêtes de Télérama](#)

LISEZ AUSSI



Ce soir à la télé : notre sélection du mercredi 27 mars



“Céline, le voyage sans retour”, sur France Inter : dix épisodes sur les traces d’un génie en déroute



Le réalisateur Édouard Bergeon, un défenseur du monde agricole aux méthodes contestées



“La Fille de l’assassin”, de Carole Kornmann : notre critique



Annulation d'un concert sous la pression de Civitas : la justice reconnaît "l'entrave à la liberté d'expression"



L'incroyable "love story" entre Brancusi et Paris



"Traverser les forêts" de Caroline Hinault : promenons-nous dans l'émoi



Mort de Richard Serra, sculpteur du gigantisme

Cher lecteur, chère lectrice,

Nous travaillons sur une nouvelle interface de commentaires afin de vous offrir le plus grand confort pour dialoguer.
Merci de votre patience.

LES PLUS LUS

1

TÉLÉVISION

France Télévisions condamné pour harcèlement moral et sexuel envers l'un de ses ex-présentateurs

4

ENFANTS

Une "prépa lycée" pour les collégiens qui auront échoué au brevet : vrai coup de pouce ou "classes garages" ?

2

PLATEFORMES

Arte.tv : les meilleurs films, séries et documentaires à rattraper

3

SOCIÉTÉ

Annulation d'un concert sous la pression de Civitas : la justice reconnaît "l'entrave à la liberté d'expression"

SUIVEZ-NOUS SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX



ÉVÉNEMENTS CULTURELS

Festival de Cannes

Festival d'Avignon

Festivals d'été

César du cinéma

Victoires de la musique

À NE PAS MANQUER

À la télé ce soir

Nos face-à-face critique

Les 50 meilleures séries de tous les temps

Les 100 meilleurs films de l'histoire

ABONNÉS

Avantages abonnés

Télérama Sorties

Le magazine numérique

Mots croisés

Télérama Boutique

[Prix Goncourt](#)

[Où manger à Paris](#)

[Les newsletters](#)

[Nuit des Molières](#)

[Où boire un verre à Paris](#)

[Offrir un abonnement](#)

Continuez sur notre application



[Télérama© 2024](#)

[Mentions légales](#)

[Qui sommes-nous ?](#)

[Charte d'éthique](#)

[Aide/Contact](#)

[Confidentialité](#)

[CGVU](#)

[Paramétrer les cookies](#)

Sites du groupe

[Le Monde](#)

[Le Huffington Post](#)

[L'Obs](#)

[Le Monde diplomatique](#)

[Courrier International](#)

[La Vie](#)